DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2016/938 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 31 mai 2016

prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/1/2016)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) ([1]), et notamment son article 7, paragraphe 1,

vu la décision (PESC) 2015/76 du Conseil du 19 janvier 2015 relative au lancement de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) et modifiant la décision 2014/219/PESC ([2]),

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission EUCAP Sahel Mali, y compris la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 26 mai 2014, le COPS a adopté la décision EUCAP Sahel Mali/1/2014 ([3]) portant nomination de M. Albrecht CONZE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 26 mai 2014 au 14 janvier 2015.

(3) Le 14 janvier 2015, le COPS a adopté la décision (PESC) 2015/67 ([4]) prorogeant le mandat de M. Albrecht CONZE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali jusqu'au 14 juin 2015.

(4) Le 15 avril 2015, le COPS a adopté la décision (PESC) 2015/610 ([5]) prorogeant le mandat de M. Albrecht CONZE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali jusqu'au 14 juin 2016.

(5) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Albrecht CONZE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 15 juin 2016 au 14 janvier 2017,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Albrecht CONZE en tant que chef de la mission EUCAP Sahel Mali est prorogé jusqu'au 14 janvier 2017.

([1]) JO L 113 du 16.4.2014, p. 21.
([2]) JO L 13 du 20.1.2015, p. 5.
([3]) Décision EUCAP Sahel Mali/1/2014 du Comité politique et de sécurité du 26 mai 2014 relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 164 du 3.6.2014, p. 43).
([4]) Décision (PESC) 2015/67 du Comité politique et de sécurité (EUCAP Sahel Mali/1/2015) du 14 janvier 2015 prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 11 du 17.1.2015, p. 72).
([5]) Décision (PESC) 2015/610 du Comité politique et de sécurité du 15 avril 2015 prorogeant le mandat du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (EUCAP Sahel Mali/2/2015) (JO L 101 du 18.4.2015, p. 60).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 31 mai 2016.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
W. STEVENS